

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des institutions
politiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
spk.cip@pd.admin.ch

À l'att. :

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie
- des autres milieux concernés

Le 31 mars 2006

**04.463 Initiative parlementaire « Engagement du Conseil fédéral lors des votations fédérales »
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

La Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) a chargé la Chancellerie fédérale de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés sur une modification de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP).

Le **délai** de réponse est fixé au **30 juin 2006**.

La disposition proposée fait obligation au Conseil fédéral d'informer le public de manière exhaustive sur les objets soumis à votation fédérale. Il devra à cet égard appliquer les principes de continuité, d'objectivité, de transparence et de proportionnalité. Inscrits jusqu'ici dans de simples lignes directrices, ces principes se voient ainsi transposés en droit.

Vous trouverez ci-joint l'avant-projet d'acte de l'Assemblée fédérale assorti du rapport explicatif. D'autres exemplaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre position dans le délai imparti, à l'adresse suivante :

Chancellerie fédérale, Service juridique, Palais fédéral ouest, 3003 Berne.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Andreas Gross
Président de la commission



Documents joints :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (all., fr., it.)
- liste des destinataires (all., fr., it.)